



différences

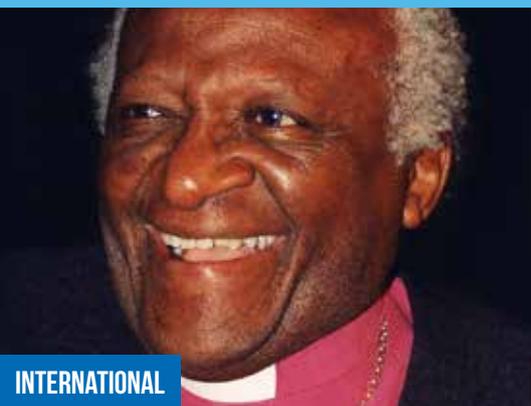
N°320
Janvier - Février - Mars 2022

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



DOSSIER

**CONGRÈS 2021
BOBIGNY 27 ET 28 NOVEMBRE
TEXTE D'ORIENTATION**



INTERNATIONAL



CONGRÈS DU MRAP



MANIFESTATION

En hommage à Desmond Tutu
décédé en décembre 2021
P. 3

Bobigny 27 et 28 novembre 2021 :
texte d'orientation
P. 5

Hommage aux 3 femmes Kurdes
assassinées en 2013
P. 24

● 2 APPEL

» Défendre la démocratie

● 3 INTERNATIONAL

» En hommage à Desmond Tutu décédé en décembre 2021

● 5 - 23 CONGRÈS 2021, BOBIGNY 27 ET 28 NOVEMBRE 2022 : TEXTE D'ORIENTATION

- » MRAP : un congrès pour prolonger et renforcer notre combat
- » 1. Le racisme et les discriminations en évolution
- » 2. L'action du MRAP
- » 3. Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers
- » 4. L'amitié entre les peuples et la solidarité internationale
- » 5. Un fonctionnement adapté à des objectifs ambitieux
- » Les invités
- » Mon premier congrès
- » Le premier congrès d'un salarié
- » Les nouvelles instances du MRAP élues au congrès de novembre 2021

● 24 ACTU

- » Au Chili, l'espoir a vaincu la peur
- » Hommage aux 3 femmes Kurdes assassinées en 2013

● APPEL

Le bureau du MRAP, très inquiet de la situation actuelle, a décidé de lancer l'appel suivant. Il invite toutes les organisations démocratiques à se mobiliser ensemble dans des Comités de défense de la démocratie. Ses comités locaux mettront autant que possible en œuvre cette démarche.

DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE

Nos organisations, associations, syndicats ou partis sont fortement interpellés par la situation politique. Les idées de l'extrême droite, présentes depuis longtemps dans notre société, connaissent actuellement une nouvelle dynamique.

Elles ont trouvé un porte-parole radical en la personne d'Eric Zemmour, qui affiche de façon brutale et globale l'ensemble des positions les plus réactionnaires, le racisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie. Son discours se construit autour d'une identité essentialiste et mythique. Elle implique le rejet de tout ce qui est différent en matière d'origine, de religion, de culture ou de façon de vivre, exploitant la hantise d'un soi-disant « grand remplacement », à la fois démographique et civilisationnel. Sa référence aux pires périodes de notre histoire lui font envisager la possibilité d'un régime politique qui se démarquerait de la démocratie, préférant « le peuple à la constitution ». Des éléments nostalgiques du fascisme pensent déjà que leur heure est venue et ne reculent pas devant la violence. C'est ainsi que nous voyons des militants, des élus agressé·e·s, des locaux politiques ou syndicaux dévastés, et se multiplier les déclarations, les tags racistes ou des tombes vandalisées. C'est ainsi que nous voyons des tribunes de militaires factieux, des cortèges syndicaux attaqués, ou celui de la manifestation « contre les violences faites aux femmes », les « zouaves de Paris » blesser des opposants à Zemmour, ou quelques centaines de néo-nazis manifester dans Paris, bras entendus, en absence de toute force de l'ordre.

Nous sommes particulièrement inquiets que ce discours rencontre un écho réel dans une partie significative de la population, qui est ainsi distraite de ses vraies préoccupations sociales, économiques et politiques. Et cela d'autant plus facilement qu'une majorité de la classe politique reprend ces thématiques, directement ou indirectement, soit parce que ce sont les siennes, comme le Rassemblement National, héritier du Front National, soit parce qu'elle se croit obligée de participer à une concurrence mortifère sur le même terrain que l'extrême droite.

Nous pensons nécessaire aujourd'hui de mobiliser toutes les forces démocratiques pour enrayer cette mécanique infernale. Chacune de nos organisations, dans son champ d'action et avec ses modes d'action, décide de participer à une campagne commune pour contrer les idées nauséabondes qui envahissent la vie politique et pour défendre et promouvoir les valeurs de la démocratie et des droits humains.

Cette campagne doit se construire nationalement dans un collectif proposant des argumentaires, des mots d'ordre, du matériel de communication. Cette coordination pourrait aussi envisager des actions nationales. Mais c'est sur tout le territoire que nous devons promouvoir partout des « Comités de Défense de la Démocratie », avec toutes les forces citoyennes disponibles sur chaque territoire.

Le pire rôle autour de nous, mais il n'est jamais certain. Cela dépend de nous.

EN HOMMAGE À DESMOND TUTU DÉCÉDÉ EN DÉCEMBRE 2021, LE MRAP A SOUHAITÉ PUBLIER CE TEXTE DATANT DE 2014

L'archevêque émérite Desmond Tutu, dans un article exclusif pour le Haaretz, appelle à un boycott global d'Israël et exhorte israéliens et palestiniens à rechercher, au delà de leurs dirigeants, une solution durable à la crise en Terre Sainte.

Ces dernières semaines, nous avons assisté à une action sans précédent de la part de membres de la société civile à travers le monde, contre l'injustice de la réponse disproportionnellement brutale d'Israël aux tirs de missiles depuis la Palestine.

Il y a un quart de siècle, j'ai participé à quelques manifestations très suivies, contre l'apartheid. Je n'ai jamais imaginé qu'on reverrait des manifestations de cette taille. Seulement, le rassemblement de samedi dernier au Cap était au moins aussi large, sinon plus large. Parmi les participants, il y avait des jeunes et des moins jeunes, des musulmans, chrétiens, juifs, hindous, bouddhistes, agnostiques, athées, noirs, blancs, rouges et verts... comme on attendrait de la part d'une nation vibrante, tolérante et multiculturelle.

J'ai demandé à l'assistance de chanter avec moi : « Nous sommes opposés à l'injustice de l'occupation illégale de la Palestine. Nous sommes opposés aux tueries sans discrimination à Gaza. Nous sommes opposés à l'ignominie infligée aux Palestiniens aux checkpoints et barrages routiers. Nous sommes opposés à la violence perpétrée par toutes les parties. Mais nous ne sommes pas opposés aux Juifs.

Plus tôt cette semaine, j'ai appelé à la suspension d'Israël de l'Union Internationale des Architectes, qui se réunissait en Afrique du Sud.

J'ai appelé les sœurs et frères israéliens présents à la conférence à se dissocier et dissocier leur profession de manière active, de la conception et la construction d'infrastructures liées à la pérennisation de l'injustice, y compris la barrière de séparation, les terminaux de sécurité et les checkpoints, et les colonies construites sur la terre palestinienne occupée.

« Je vous implore de ramener ce message chez vous », leur ai-je dit, « Veuillez inverser

la tendance contre la violence et la haine, en rejoignant le mouvement non violent pour la justice pour tous les peuples de la région ».

Tout au long des quelques dernières semaines, plus de 1.6 millions de personnes à travers le monde ont adhéré à ce mouvement en rejoignant la campagne lancée sur Avaz en direction des entreprises qui profitent de l'occupation israélienne et/ou qui sont impliquées dans les mauvais traitements et la répression des palestiniens, les appelant à se désengager. [...]

Le mois dernier, 17 gouvernements de l'Union Européenne ont exhortés leurs citoyens à éviter de faire des affaires ou à investir dans les colonies israéliennes illégales.

Nous, Sud-Africains, savons des choses sur la violence et la haine. Nous comprenons la peine d'être le putois du monde, lorsqu'il semble que personne ne vous comprend ni n'est prêt au moins à écouter votre point de vue. C'est de là que nous venons.

Nous connaissons aussi les bénéfices que le dialogue entre dirigeants nous a ramenés à la fin, lorsque des organisations labellisées « terroristes » ont été réhabilitées et leurs dirigeants, y compris Nelson Mandela, ont été libérés de la prison, du bannissement et de l'exil.

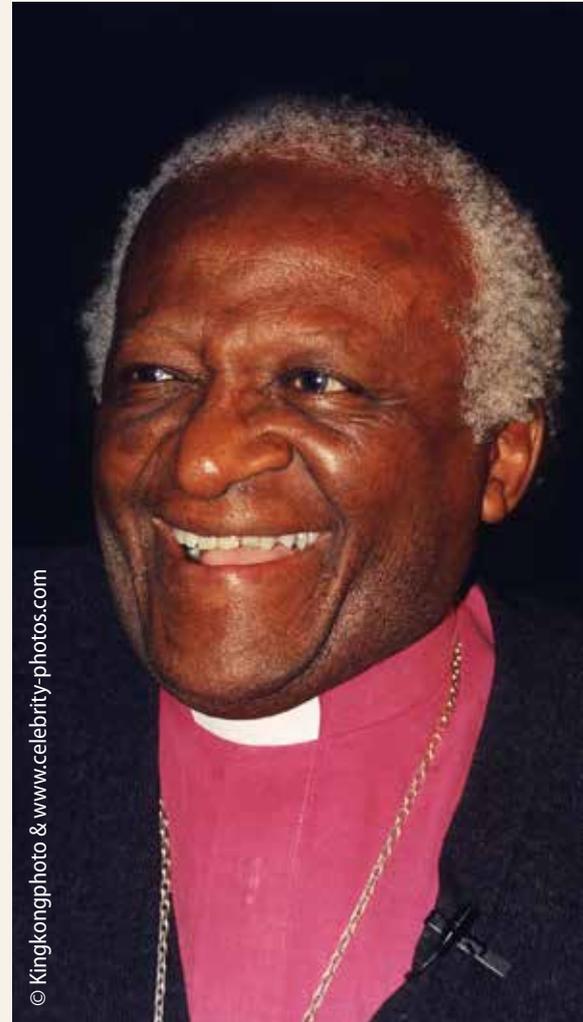
Nous savons que lorsque nos dirigeants ont commencé à se parler, la justification de la violence qui avait ravagé notre société se dissipa et disparu. Les actes terroristes perpétrés après le début des pourparlers – telles que des attaques contre une église ou un pub – ont été universellement condamnés, et la partie tenue pour responsable boudée aux urnes.

L'euphorie qui a suivi notre premier vote conjoint n'était pas l'apanage des Sud-Africains noirs seul.

Le vrai triomphe de notre règlement pacifique résidait dans le fait que tout le monde se sentait intégré. Et plus tard, lorsque nous avons adopté une constitution aussi tolérante, compatissante et inclusive, nous nous sommes tous sentis libérés.

Bien sûr, le fait d'avoir eu une classe de dirigeants extraordinaires nous a aidé.

Mais ce qui a finalement forcé ces diri-



© Kingkongphoto & www.celebrity-photos.com

geants à se mettre ensemble autour de la table de négociations, c'est un mélange de moyens persuasifs, non violents qui ont été développés pour isoler l'Afrique du Sud sur les plans économique, académique, culturel et psychologique.

À un certain point – le point critique – le gouvernement de l'époque a réalisé que le coût du maintien de l'apartheid en dépassait les bénéfices.

Le retrait de multinationales pourvues de conscience du marché de l'Afrique du Sud dans les années 80 a été à la fin l'un des leviers clés qui ont amené l'état de l'apartheid à s'infléchir, sans effusion de sang. Ces entreprises ont compris qu'en contribuant à l'économie de l'Afrique du Sud, elles contribuaient au maintien d'un statu quo injuste.

Ceux qui continuent de faire affaire avec Israël, ceux qui contribuent à la préservation d'une impression de «normalité» dans la société israélienne, desservent les peuples d'Israël et de Palestine. Ils contribuent à la perpétuation d'un statu quo profondément injuste.

Ceux qui contribuent à l'isolation temporaire d'Israël disent qu'Israéliens et Palestiniens ont les mêmes droits à la dignité et à la paix.

En plus de la récente dévastation de Gaza, les êtres humains honnêtes de partout – y compris beaucoup en Israël – sont profondément dérangés par les violations quotidiennes de la dignité humaine et de la liberté de circulation que subissent les Palestiniens aux checkpoints et aux barrages routiers. Et les politiques israéliennes d'occupation illégale et de construction de colonies-tampon sur des territoires occupés, rajoutent à la difficulté d'atteindre un règlement acceptable par tous dans le futur. L'État d'Israël se comporte comme s'il n'y avait pas de lendemain. Son peuple n'aura pas la vie paisible et sûre à laquelle il aspire – et à laquelle il a droit – tant que ses dirigeants perpétueront les conditions qui soutiennent le conflit.

Il n'existe pas de problèmes causés par l'homme qui ne soient pas solubles lorsque les humains réfléchissent ensemble avec un désir sincère de les dépasser. Il n'existe pas de paix impossible à réaliser, lorsque les peuples sont déterminés à la réaliser.

La paix exige des peuples d'Israël et de Palestine de reconnaître l'être humain qui est en eux et dans l'autre, et de comprendre leur interdépendance.

Les missiles, les bombes et l'invective brutale ne font pas partie de la solution. Il n'y a pas de solution militaire.

La solution vraisemblablement viendra de la boîte à outils non violente que nous avons développés en Afrique du Sud dans les années 80, pour persuader le gouvernement de la nécessité de changer de politique.

La raison pour laquelle ces outils – boycott, sanctions et désinvestissement – se sont révélés efficaces à la fin, c'est qu'ils ont atteint une masse critique de soutien, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le même genre de soutien que l'on a observé ces dernières semaines, pour la Palestine.

Mon plaidoyer pour le peuple d'Israël, c'est de voir au-delà du moment présent, de voir au-delà de la colère de se sentir continuellement assiégé, de voir un monde dans lequel Israël et Palestine peuvent coexister –

un monde où règne la dignité et le respect mutuels.

Cela exige un changement de mentalité. Un changement de mentalité qui reconnaît que tenter de perpétuer le statu quo actuel revient à condamner les générations futures à la violence et à l'insécurité. Un changement de mentalité qui arrête de voir la critique légitime de la politique d'un État comme une attaque contre le judaïsme. Un changement de mentalité qui commence à l'intérieur puis se répercute à travers les communautés, les nations et les régions - vers la Diaspora dispersée à travers le monde que l'on partage. L'unique monde que l'on partage.

On ne peut arrêter les peuples unis dans la quête d'une juste cause. Dieu n'intervient pas dans les affaires des hommes, dans l'espoir que l'on grandisse et que l'on apprenne des résolutions de nos difficultés et de nos différences par nous-mêmes.

Mais Dieu ne dort pas. Les écritures juives nous apprennent que Dieu est du côté des faibles, des dépossédés, de la veuve, de l'orphelin ; l'étranger qui affranchit les esclaves pour un exode vers une Terre Promise. C'est le prophète Amos qui a dit qu'on devait laisser la rectitude filer comme une rivière. La bonté l'emportera à la fin. La quête de la liberté pour le peuple de Palestine de l'humiliation et de la persécution dues à la politique d'Israël est une cause juste. C'est une cause que le peuple d'Israël devrait soutenir.

Dans sa phrase restée célèbre, Nelson Mandela a dit que les Sud-Africains ne se sentiraient libres que lorsque les Palestiniens le seraient.

Il aurait pu rajouter que la libération de la Palestine libérera Israël aussi. ●

19 août 2014 | Desmond Tutu pour Haaretz



Statue de Desmond Tutu au Cap

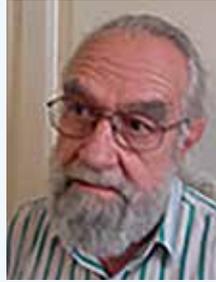
© Mike Peel CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

MRAP : UN CONGRÈS POUR PROLONGER ET RENFORCER NOTRE COMBAT

CO-PRÉSIDENT-E-S



Kaltoum GACHI



Jean-François QUANTIN



François SAUTEREY

Les 27 et 28 novembre, le MRAP a tenu, comme tous les trois ans, son congrès. Un travail très dense a permis de préciser et d'approfondir la nature et l'évolution de cette cause qui semble pourtant a priori relativement simple : combattre le racisme !

En réalité, ce fléau qui ronge la plupart des sociétés depuis des siècles, est complexe et protéiforme. Si depuis sa création en 1949, le MRAP lutte contre le racisme « sous toutes ses formes » et est à l'origine de la loi du 1^{er} juillet 1972 qui incrimine les discours de haine, il s'attache avec constance à réfléchir à l'actualité de ces formes, de ces « cibles » et aux expressions multiples que revêt ce phénomène. Il doit également, en permanence, se situer dans le mouvement antiraciste, lui aussi varié et mouvant, pour intégrer ses aspects positifs et se démarquer de ses dérives possibles. Il marque sans cesse son attachement à la profonde universalité des droits humains qui constituent son ADN.

Le MRAP, mouvement de lutte contre le racisme, est tout autant, ainsi que son nom l'indique, celui qui prône l'amitié entre les peuples. Il n'a pu malheureusement qu'évoquer rapidement les trop nombreux pays où les peuples vivent des situations d'oppression, de négation de leurs droits, de rejet et de haine pouvant aller jusqu'aux pires horreurs, voire au génocide. Pour illustrer cette

solidarité qui a toujours fait l'essence même du MRAP, le congrès a accueilli Madame l'Ambassadeur de Palestine en France, à qui nous avons rappelé notre combat permanent pour les droits du peuple palestinien, pour la reconnaissance de son État, conformément au droit international et aussi la condamnation des violences intolérables que fait subir le gouvernement israélien à ce peuple. C'est aussi avec respect et émotion que le congrès a accueilli Madame Ariane Raoufi, une jeune femme afghane, qui, avec dignité et rigueur, est revenue sur la tragédie que traverse son peuple. Après avoir rappelé l'histoire et la genèse de ce pays, elle a évoqué la situation dramatique vécue actuellement. Les échanges ont été riches et le MRAP a évidemment rappelé son exigence d'un accueil général de toutes les Afghanes et de tous les Afghans qui fuient la terreur, conformément à la tradition de notre pays, sans aucune sélection, voie hélas privilégiée par notre gouvernement actuel et que nous ne cesserons de dénoncer.

Le MRAP n'a pas seulement vocation à prendre des positions, celles qu'il estime justes et conformes au respect de la dignité humaine, il est une force active de transformation de notre société. Se réclamant d'un antiracisme de proximité, il a fait un bilan des actions que mènent sans relâche, sur le terrain, ses comités locaux et ses militants. Le MRAP a une

longue tradition d'action juridique et sa commission juridique, articulée autour d'un service juridique, coordonne efficacement le travail de ses avocats. Sa tradition dans le domaine éducatif n'est pas moins longue et permanente. La plupart de ses comités ont témoigné de leur engagement auprès de la jeunesse et auprès des populations confrontées aux discriminations. Le congrès a fait le bilan des formes variées d'interventions et des outils utilisés, parfois nouveaux. Il a aussi réfléchi aux projets qu'il entend développer à l'avenir.

C'est pour prolonger et renforcer cette action que le congrès a enfin réfléchi à son fonctionnement et à ses instances. La présidence est nécessairement collégiale et limitée dans sa durée. Cet éditorial exprime la volonté de la nouvelle coprésidence de continuer et d'élargir un combat hélas plus que jamais nécessaire dans notre société où le pire rôde, comme le démontre l'actualité. ●

*Kaltoum GACHI
François SAUTEREY
Jean-François QUANTIN*

1. LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS EN ÉVOLUTION	6
2. L'ACTION DU MRAP	10
3. SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET SANS-PAPIERS.....	14
4. L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.....	16
5. UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ À DES OBJECTIFS AMBITIEUX.....	20

1. LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS EN ÉVOLUTION



1.1 LES MUTATIONS DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL

L'analyse de l'évolution du contexte du racisme en France, depuis près de cinquante ans que la loi en fait un délit, telle qu'elle est fournie dans le texte d'orientation du MRAP de 2018, reste pertinente, en termes de ravages commis par un libéralisme décomplexé, créateur d'inégalités et générateur d'affrontements. Mais les dernières années ont vu s'amplifier, voire émerger des facteurs nouveaux que le MRAP doit prendre en compte dans ses analyses et dans son action. La montée en puissance des réseaux so-

ciaux et leur mode de fonctionnement, accompagnés d'une mainmise croissante des détenteurs du capital sur la communication, favorisent à la fois des discours de haine et une modification de plus en plus profonde des relations interindividuelles, ségréguant des groupes sociaux qui s'auto-entretiennent dans des préjugés et des rancoeurs.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a des conséquences gravissimes sur les populations les plus précaires, qui sont largement les plus sujettes aux discriminations raciales ; elle a été un facteur aggravant des préjugés racistes ; elle a

même fait resurgir au premier plan des expressions de l'antisémitisme le plus traditionnel, au cours de manifestations anti-vaccin ou anti-passe sanitaire (de même que ce fut parfois le cas au cours de certaines mobilisations récentes). Même si ces dérives ont été limitées, le peu de réaction des manifestants face à elles est très préoccupant.

Les effets des angoisses liées à la pandémie et des dérives dans l'usage des réseaux sociaux se sont cumulés pour favoriser le complotisme, toujours source de réactions allophobes (racistes, xénophobes, homophobes...), notamment antisémites.

L'amplification rapide des menaces climatiques contribue à créer un climat anxio-gène qui peut entraîner des réflexes de rejet dans la perspective de mouvements de population dus à des conditions de vie de plus en plus insupportables dans certaines régions du monde.

1.2 LA PROPAGATION DES IDÉES RACISTES ET DISCRIMINATOIRES DANS UN CONTEXTE POLITIQUE NOCIF

L'offensive idéologique de l'extrême-droite sa percée électorale, quoique contenue lors des derniers scrutins, ont rendu "acceptables" des opinions hier unanimement condamnées.

À cet égard la responsabilité qui était celle des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir jusqu'en 2017 est également partagée par le pouvoir assuré par l'actuel président de la République. Sous couvert

de lutte contre le terrorisme se sont déroulées de graves dérives de l'état d'urgence et se sont succédé des lois qui font porter la suspicion sur tous ceux dont la « parfaite intégration » dans notre société française peut être présentée comme suspecte, cette démarche s'étant encore accélérée ces toutes dernières années : la loi « contre les séparatismes », rebaptisée « pour le respect des principes de la République », en est un exemple flagrant.

Les digues sont rompues qui décrédibilisaient la parole de l'extrême-droite fascisante, autoritaire, xénophobe, homophobe et sexiste. La reprise et la banalisation de ses idées taraudent toutes les couches de notre société ; leur audience est un danger pour les valeurs républicaines et la République elle-même.

Des médias se complaisent dans l'audience, génératrice d'audimat, fournie à des propagandistes de haine, tels Eric Zemmour, que n'arrêtent pas les poursuites à leur encontre, aux aboutissements réels mais encore trop souvent insuffisants. Dans plusieurs régions du monde (Europe, USA, Amérique centrale et du Sud) la montée des extrêmes-droites est redoutable, malgré des sursauts et certaines vigoureuses réactions populaires pour y faire face. Ce courant a même accédé au pouvoir, sous des formes diverses, dans plusieurs pays, sans que les instances interna-



L'accueil de M. le Maire de Bobigny

tionales, notamment l'Union Européenne, s'y attaquent véritablement.

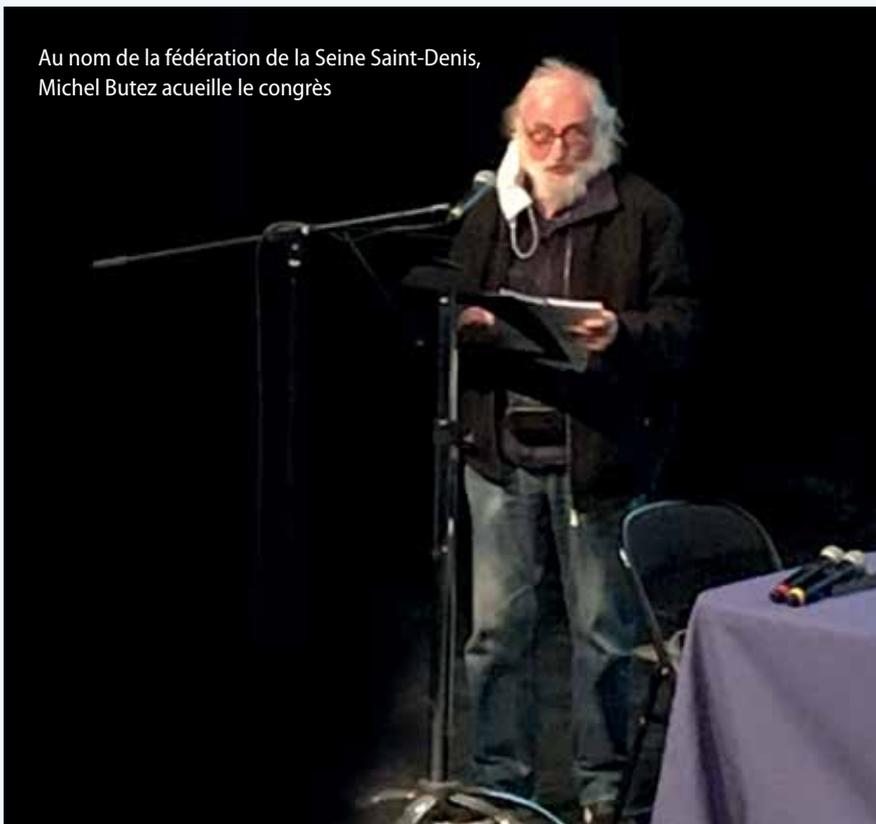
Dans un tel contexte, devant les déséquilibres mondiaux liés notamment au réchauffement climatique, à la dette des pays du Sud, aux inégalités dans les protections sanitaires, aux conflits économiques et aux guerres, aux gouvernances déficientes, certains spéculent sur les peurs et désignent des boucs émissaires.

L'agitation de la menace du « grand remplacement » en est une manifestation, qui s'efforce d'attiser les inquiétudes montantes de déséquilibre mondial que peut faire naître le réchauffement climatique. Dans cet esprit, la laïcité est invoquée frauduleusement par l'extrême-droite (voir par exemple le site « Riposte laïque ») qui, loin de l'idéal de respect mutuel qui la caractérise, la transforme en un discours identitaire, diabolisant l'Islam et présentant globalement « les musulmans » comme un danger pour la démocratie. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les pires violences provoquées par le refus de l'idéal laïque par des extrémistes religieux. Celles-ci ne peuvent justifier le rejet de l'ensemble des musulmans.

La suspicion à l'encontre des personnes perçues comme arabes ou musulmanes perdure à la faveur d'un contexte international marqué par le terrorisme mené au nom de l'Islam (Al Qaïda, Daesh, les Talibans...).

Cette islamophobie est à la source d'actes violents contre des mosquées, des personnes de confession musulmane, notamment des femmes portant le voile dans l'espace public.

Elle est celle des formes de criminalité raciste qui, à travers actes ou injures, a connu la plus forte montée dans les statistiques du ministère de l'Intérieur depuis 2018, avec une explosion au quatrième trimestre 2020 suite au discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux sur les séparatismes et à l'attentat terroriste que constitue l'assassinat de Samuel Paty.



Au nom de la fédération de la Seine Saint-Denis, Michel Butez accueille le congrès

Dans le même temps, on constate une résurgence du discours antisémite et une augmentation des actes antisémites violents, voire meurtriers, et ce alors que l'indice de «tolérance» à l'égard des Juifs, mesuré dans l'enquête figurant dans le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), est régulièrement de plus en plus élevé. Les préjugés du type «vieil antisémitisme français» restent dominants par rapport à ceux liés à la politique de l'État d'Israël et à l'impunité dont il jouit.

Les Roms forment le groupe social le plus méconnu, confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population. Maintenus dans la précarité et la marginalité, ils sont les cibles privilégiées de l'intolérance, de préjugés racistes et de discriminations. Comme le met en évidence l'enquête de la CNCDH, toutes les formes d'allophobie sont fortement corrélées. La crise sanitaire a révélé, dans sa première période, la tentation, chez certains, de céder à un racisme anti-asiatique.

1.3 UN RACISME INSTITUTIONNEL ET SOCIAL

Le fonctionnement des institutions, les pratiques sociales ou sociétales peuvent être producteurs de racisme et de discriminations qu'il faut combattre avec la même détermination que le racisme direct à l'égard des personnes.

Des bailleurs de logements, des recruteurs, des dirigeants d'entreprise ont des pratiques discriminatoires.

Des citoyens français dits «issus de l'immigration», et ceux des territoires ultra-marins, dont les familles portent tout particulièrement la mémoire de la colonisation et de l'esclavage, sont souvent victimes de la précarité, habitent des quartiers relégués qui font l'objet de politiques publiques généralement mal ciblées et se voient traités au quotidien en citoyens de seconde zone. Leur nationalité française ne serait pas tout à fait semblable à celle des autres.

Les territoires ultra-marins sont confrontés à de graves inégalités, en particulier dans le domaine de la santé, comme l'ont mis en évidence à la fois la déficience de leur système de santé publique face à la pandémie de COVID et le scandale du chlordécone aux Antilles. Est particulièrement déplorable la situation à Mayotte, département dans une situation de sous-développement dramatique, où sévit de plus une politique de



Madame l'ambassadrice de Palestine en France en compagnie de Renée Le Mignot, Kaltoum Gachi et François Sauterey

rejet à l'encontre des Comoriens voisins. L'État est ambivalent dans son attitude. D'un côté, des institutions étatiques ne combattent pas résolument la culture raciste, voire l'alimentent. Les exemples sont multiples : persistance du refus du droit de vote pour tous les résidents étrangers, « politique de la ville » mal ciblée, politique migratoire produisant de la xénophobie et du racisme, évacuations régulières de zones d'habitat précaire sans fournir de véritables solutions de réinsertion. Les contrôles policiers au faciès sont interdits mais des policiers et des gendarmes les pratiquent de fait sous la pression d'une politique du chiffre instituée par leur hiérarchie ou par effet d'une conception nocive de la «dangerosité» de certaines fractions de la population, en particulier parmi les jeunes. La présence de porteurs d'idéologies nocives reste fréquemment sans réaction suffisante de la hiérarchie. Les violences policières ne sont plus à démontrer. Ces violences systémiques racistes font l'objet de nombreux rapports. Les multiples annonces d'une politique de résorption de ces pratiques restent trop souvent sans effet sensible. De ces pratiques résultent de réelles discriminations, que celles-ci soient ou non intentionnelles lors des faits.

De l'autre côté, des institutions étatiques (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme

et la Haine anti-LGBT...) analysent les discriminations et le racisme ; elles proposent et mettent en oeuvre, dans la limite de leurs moyens, des outils de lutte. Le MRAP apprécie les actions de ces dernières et s'y associe dans la mesure où elles lui permettent d'amplifier son action, mais il déplore que leurs avis ne soient pas mieux suivis d'initiatives gouvernementales les prenant en compte. De nombreuses institutions étatiques, comme l'Éducation Nationale, prônent une politique de lutte contre le racisme et les discriminations, mais qui manque de volonté, et de moyens.

La diversité des collectivités locales accroît encore cette ambivalence des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles sont soucieuses de combattre les discriminations quand d'autres à l'inverse sont porteuses de discours et de politiques qui les renforcent. Ces différences de comportement sont notamment flagrantes à l'égard des gens du voyage.

1.4 DES DISCOURS CONFUS

Le MRAP sera toujours partie prenante du travail pour une égalité réelle entre citoyens d'une société démocratique qui refuse paroles et actes discriminatoires. Il est plus que jamais nécessaire de rappeler que le concept de race est une construction sociale. Certains discours organisent la confusion autour des mots comme « race », « racisme », prônent « la lutte des races » ou des « classes raciales ». Ils incitent de fait à un repli communautaire

et une fragmentation identitaire contradictoires avec la recherche d'un « vivre ensemble ». Ils renforcent le communautarisme qui exclut la diversité et alimentent le racisme.

Une analyse objective est ici d'autant plus nécessaire actuellement que la vie politique, conditionnée par la remise en cause et l'affaiblissement croissant des structures établies du fonctionnement social (partis, syndicats, associations...), est propice à l'émergence de mouvements sociaux peu structurés qui, dans un contexte de confusion idéologique et sous couvert souvent de discours « anti-système », cachent mal un discours « antidémocratie ». C'est ainsi que l'expression dominante du racisme, telle qu'elle est en particulier retransmise, voire fabriquée

par des médias avides de sensationnel et coutumiers de simplifications abusives (même dans le domaine des idées), a été de plus en plus marquée, ces dernières années, par des anathèmes lancés autour de mots-chocs, souvent mal explicités et au sens parfois mouvant. C'est ainsi le cas « d'islamogauchisme », utilisé jusque par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

Il est de même navrant que, même dans le monde de la recherche en sciences sociales, se soient déroulées récemment autour du terme « intersectionnalité », des controverses basées sur une présentation caricaturale des études qui visent à cerner au mieux une réalité intrinsèquement multifactorielle, en faisant apparaître celles-ci comme des intrusions

de militantismes au sein des sciences sociales alors qu'elles résultent des préoccupations légitimes des chercheurs quant à l'impact de leurs travaux sur la vie de la cité.

Mais, au-delà de ces controverses, sur tout le territoire, de nombreux acteurs de terrain se regroupent et se mobilisent, jeunes et moins jeunes, parents, éducateurs sociaux, sportifs, culturels... ils font vivre la cité sans jamais entrer dans des cloisonnements « raciaux » et identitaires. La confusion s'aggrave aussi autour du concept de laïcité, instrumentalisé par le gouvernement. La dissolution récente de l'Observatoire de la laïcité et son remplacement par l'observatoire interministériel de la laïcité témoigne d'une volonté dangereuse de reprise en main de ce thème par le pouvoir. Une telle politique ne peut, contrairement à ce qu'elle prétend, être une lutte efficace contre une montée des intégrismes religieux et des communautarismes et peut même la provoquer.

1.5 LE RECOURS AU DROIT FACE AUX DISCRIMINATIONS

En droit, une discrimination est un traitement défavorable (souvent issu d'une situation de domination) qui concerne le sexe, l'âge, le handicap, etc. La loi précise les situations qui peuvent être discriminatoires notamment dans l'accès à l'emploi et la carrière, l'accès au logement, aux biens publics (école, services sociaux...), à un lieu public, à la protection sociale, l'éducation et la formation.

À ce jour, la loi reconnaît 25 critères de discrimination définis par des textes internationaux ou la seule législation française.

Cet arsenal législatif, en partie mis en place sous une pression internationale (critiques, directives, jurisprudence ou condamnations de la France de la part des instances compétentes de l'ONU, du Conseil de l'Europe, notamment de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ou de l'Union européenne) a permis de notables progrès dans la lutte contre les discriminations, accompagnés notamment par des défenseurs des droits opportunément interventionnistes. Mais sa mise en pratique demeure insuffisante, tant au niveau des dépôts de plaintes que du traitement par les tribunaux.

La loi peut être discriminante, telle celle du statut des fonctionnaires qui réserve la titularisation aux seuls ressortissants français ou à ceux de l'Union européenne. ●



L'intervention de Madame l'Ambassadrice de Palestine en France

2. L'ACTION DU MRAP

Le MRAP, ses comités locaux, ses militants, ses adhérents agissent contre les discriminations et le racisme, pour l'égalité réelle et un « vivre ensemble » apaisé.

2.1 PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET FAVORISER L'INTERCULTURALITÉ

Une société se construit par l'inclusion, ce double mouvement enrichissant les individus des différents groupes ou catégories de personnes (origine, âge, sexe, etc) avec leurs différences sociales et culturelles, dans le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, dans l'ouverture et la coopération.

Les partages et les métissages culturels ont permis à l'humanité d'évoluer vers une diversité propice à son harmonie et à son développement. Il ne s'agit ni de l'abandon des cultures et des références de chacun à sa réalité locale et historique, ni d'un repli sur un passé mythique, ni d'une uniformisation appauvrissante, mais pour chacun et chacune de participer à l'aventure d'une commune humanité.

Il est possible et nécessaire de s'appuyer sur le besoin de justice, d'égalité, sur l'empathie et la fraternité pour combattre les peurs et les haines instrumentalisées par celles et ceux qui défendent des intérêts

particuliers et notamment ceux des plus riches. Le MRAP est aux côtés des précaires et des discriminés et les défend avec d'autres organisations.

Le MRAP agit dans le cadre de la défense et de la promotion des Droits Humains tels que définis dans de nombreuses déclarations, notamment la déclaration universelle de 1948.

2.2 UNE LUTTE INDIVISIBLE POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

Le MRAP réaffirme sa détermination à « lutter contre le racisme, idéologie de domination et toutes les situations qui le génèrent ». Il « entend combattre toutes les déclinaisons du racisme » (article 1.1 de ses statuts) et « participer au combat contre toutes les autres formes de discrimination, d'intolérance et d'exclusion » (article 1.3). Il s'efforce de prendre en compte la complexité des expressions et des causes du racisme et des discriminations dans nos sociétés.

Pour le MRAP, le racisme est un et indivisible avec des formes multiples et différentes victimes. Il doit donc mener un combat universaliste pour l'égalité réelle et la défense et la promotion des Droits Humains. À ce titre, cette lutte est éminemment politique.

Fort de sa conviction que la défense et la promotion des Droits humains et la question sociale ne se fractionnent pas, le MRAP s'oppose à tout établissement d'une hiérarchie entre populations précaires, immigrées ou non, ainsi qu'à toute tentative d'opposer une misère à une autre et de faire une différence entre elles. Parce que les victimes des discriminations subissent fortement les effets de la casse des services publics, le MRAP participe à la défense de ces services. Il est attentif à ce que les politiques de promotion de « la diversité » ne masquent pas l'insuffisance des politiques publiques en faveur des populations précaires ou discriminées.

La lutte menée par le MRAP pour l'égalité réelle, contre les discriminations systémiques générées par les pratiques sociales et institutionnelles concerne notamment les discriminations à l'embauche, au logement, au travail. Le MRAP combat pour faciliter l'acquisition de la nationalité française et revenir à un réel droit du sol. Il proclame que l'égalité des droits sociaux, civiques et politiques passe par une citoyenneté de résidence dissociée de la nationalité.

Cette égalité passe aussi par une extension des droits à l'accès à la fonction publique ;



le MRAP demande ainsi la suppression de la condition de nationalité dans le statut des fonctionnaires non régaliens.

Le MRAP, avec le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, exige le plein accès aux droits pour les Roms, ou supposés tels, qui vivent en squats et bidonvilles et refuse les expulsions sans solution de relogement pour tous.

Il exige aussi la fin des discriminations systémiques que subissent les Gens du voyage en matière d'accès aux droits (logement, scolarisation, santé, impôts, 115, etc.) notamment dans les administrations, les institutions, les services. L'insuffisance des aires d'accueil mais aussi leur implantation, s'ajoutent à la peur séculaire de ces populations et à la nonreconnaissance de leur mode de vie.

Le MRAP a combattu et continuera à combattre pour la défense des libertés publiques, collectives et individuelles. Celles-ci sont mises à mal par l'instauration d'états d'urgence, régimes d'exception qui octroient des pouvoirs exorbitants à l'autorité administrative et par l'inscription dans le droit commun de ces mesures.

Le MRAP rejoint ici les vives critiques formulées par des institutions indépendantes (Défenseure des droits, Conseil d'État, Commission nationale consultative des droits de l'Homme...) contre des mesures qui portent en germe une fragmentation de la société française et fragilisent un peu plus les principes républicains de solidarité, de démocratie.

2.3 UNE LUTTE DES IDÉES

Le MRAP doit tenir sa place dans le combat idéologique qui se joue autour de certains termes et concepts controversés. Il dénonce les idées reçues, les stéréotypes, les préjugés qui les accompagnent. Fréquemment en partenariat avec des mouvements qui partagent ses convictions, il analyse les discours qui les propagent, dans les déclarations publiques, dans les médias, sur les réseaux sociaux, afin de mieux les dénoncer en démontant leurs mécanismes. Il s'appuie sur les travaux menés par des chercheurs (sociologues, historiens, politologues...).

Face aux controverses où est mise en cause la pertinence de ces travaux, le MRAP se réclame à la fois de sa tradition généraliste, quant à la prise en compte de l'interaction des différentes sources de discrimination, et de sa vocation universaliste, qui renvoie à son affirmation de l'exigence irréductible de l'égalité de tous les humains dans leurs

droits fondamentaux (à la vie, à l'égalité, à la sûreté, à la santé, au respect).

À ce titre, il est solidaire des combats pour l'égalité et la dignité (notamment les droits des femmes et des minorités sexuelles). Le MRAP intensifie sa lutte contre les discours de haine sur Internet sans sous-estimer les difficultés de ce combat et s'efforce d'y diffuser des messages de solidarité et d'amitié entre les peuples et les populations.

La lutte contre les paroles, les actes racistes et discriminatoires est une préoccupation essentielle et permanente du MRAP qui agit au quotidien le plus efficacement possible, par l'action de ses comités locaux, auprès des jeunes générations. Dans cet esprit il intervient dans les établissements scolaires, lors des réunions et débats publics. Il le fait aussi par ses publications, par des colloques et des rencontres, par ses prises de position publiques.

Face aux ambiguïtés propagées sur la laïcité, le MRAP la défend en rappelant que le respect dont chacun doit bénéficier du respect pour ses convictions. Il est attaché à l'esprit de la loi de 1905 qui assure la neutralité religieuse de l'État, garantit la liberté de conscience, la liberté de tous les cultes, la séparation des Églises et de l'État.

2.4 LA LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

L'objectif de Jean-Marie Le Pen était la provocation, d'où ses déclarations qui ont conduit le MRAP à porter plainte à de multiples occasions, celui de Marine Le Pen est d'accéder

au pouvoir : pour cela il faut un discours « correct », voir social pour ne plus faire peur. Cette attitude a conduit à créer une droite extrême à la droite de Marine Le Pen incarnée par Marion Maréchal, Eric Zemmour et d'autres. Si les élections régionales n'ont pas permis au RN de conquérir les régions escomptées, le risque est réel de voir l'élection présidentielle de 2022 marquée par une surenchère xénophobe et anti-migrants.

Mais l'extrême-droite n'est pas seule en cause. Le MRAP maintient une vigilance constante face aux préjugés xénophobes et racistes qui continuent d'imprégner le discours politique français, bien au-delà des partis qui en ont fait leur honteux fonds de commerce.

Le MRAP proclame que, à côté de discours et de politiques inacceptables, les inégalités sociales bafouent les valeurs de la République et créent un terreau favorable à la montée du rejet raciste de « l'autre ».



L'intervention d'une afghanne de Paris en soutien aux femmes afghannes

Le désarroi social, le sentiment d'abandon de larges secteurs urbains et ruraux expliquent aussi le vote Rassemblement National même si nous savons que l'extrême droite n'a jamais et nulle part été synonyme de progrès social et économique, bien au contraire. La pandémie a accentué ces inégalités ; nous ne sommes pas tous égaux face au Covid : la situation dans certains territoires métropolitains et dans les territoires ultra-marins en est la preuve flagrante.

Le MRAP réaffirme avec force que la solution face aux injustices et aux inégalités qui minent notre société ne réside pas dans de futurs matins bruns, mais dans une mobilisation de tous pour faire reculer les problèmes sociaux générateurs de souffrances, d'inégalités, de concurrence et de ghettoïsation. Elle est dans la mobilisation pour une véritable égalité des droits en déconstruisant les préjugés historiquement instillés pour justifier toutes les dominations, notamment l'esclavagisme et le colonialisme pour ce qui concerne notre histoire récente. C'est pour cette tâche que les antiracistes doivent se mobiliser. ●

2.5 UNE ACTION JURIDIQUE

Le MRAP s'est investi pour faire aboutir la loi de 1972 contre le racisme. En 2004, suite à une impulsion européenne, de nouvelles lois ont été votées étendant la protection aux personnes discriminées notamment à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Son service juridique, les avocats et les juristes qui composent sa commission juridique, se tiennent aux côtés des victimes, agissent pour les aider à porter plainte et les défendre.

Le MRAP n'hésite pas à engager des procédures contre des hommes et femmes politiques même au pouvoir, de gauche ou de droite, dès lors que ceux-ci profèrent diffamations ou injures racistes envers une personne ou un groupe de personnes ou provoquent à la discrimination, la haine ou la violence raciste. Ainsi, il a poursuivi en justice Jean-Marie Le Pen, Claude Guéant, Brice Hortefeux, Manuel Valls... mais aussi Eric Zemmour, Henri de Lesquen, Renaud Camus, Alain Soral, et encore Dieudonné. Il continuera de le faire autant que nécessaire. Il agit également contre toute personne, quelle que soit sa qualité, qui se rend coupable d'injure ou de diffamation raciste ou de provocation à la haine raciste. C'est ainsi qu'il s'est constitué partie civile contre les policiers de Rouen qui avaient créé un groupe WhatsApp où ils laissaient libre cours aux propos racistes les plus ignobles. Il est sera partie civile devant la Cour d'assises de Mont-de-Marsan aux côtés de la famille de Saïd El Barkaoui, victime d'un crime raciste.

Par les signalements et plaintes adressés au parquet et par ses constitutions de partie civile, le MRAP entend combattre toutes formes de racisme. Cette action juridique doit se déployer en tirant parti des ancrages locaux du MRAP. Des actions communes sont menées entre la commission nationale et les comités locaux. Il est important que des signalements préparés par le service juridique du MRAP soient relayés par les comités locaux et que ceux-ci soient appuyés dans leurs initiatives juridiques.

Les formations proposées par le MRAP dans ce domaine sont nécessaires pour rendre l'utilisation de la loi plus accessible et efficace. Celles effectuées en 2021 doivent être renouvelées.

L'actualité juridique et législative ouvre des chantiers nouveaux : des contrôles au faciès ont enfin été reconnus, la SNCF a été condamnée pour discriminations à l'encontre des Chibanis, des actions de groupe



deviennent (difficilement) possibles... Le MRAP sera vigilant non seulement pour que la législation sur les discriminations ne soit pas dénaturée, mais aussi pour qu'elle soit réellement appliquée dans tous les domaines.

2.6 UNE ACTION ÉDUCATIVE

Le MRAP entend assumer sa mission d'association d'éducation populaire. Les lieux de sociabilité des jeunes (écoles, quartiers, terrains de sports...) sont aussi des lieux où le racisme sévit. L'école doit être un lieu de formation à la citoyenneté.

Le MRAP poursuivra et amplifiera ses partenariats nationaux ou locaux (écoles, collèges, lycées) avec l'Éducation Nationale en adaptant sans cesse ses modes d'in-

tervention et les outils pédagogiques aux nouveaux besoins des jeunes, des enseignants et des programmes (expositions, brochures, jeux, films, vidéos, diaporamas, publications, etc.).

Il s'efforcera d'élargir son public « jeune » par des partenariats avec les structures qui les accueillent (centres sociaux, missions locales, CIJ, FJT, PJJ, services civiques, etc.). Il fera un effort particulier pour compléter et développer les outils pédagogiques qu'il proposera à ses comités et à ses partenaires. Il relancera les contacts avec les structures sportives pour concevoir ensemble de nouvelles initiatives contre le racisme dans le sport. Il organisera des campagnes de mobilisation de ses comités locaux sur des thèmes appropriés.

Les comités du MRAP participent activement à des initiatives diverses, initiées par les mairies, les antennes départementales de la DILCRAH (semaine(s) d'éducation contre le racisme, sensibilisation aux discriminations, forums, etc.), les comités d'entreprises. Expositions, projections de films, conférences, théâtre... seront activement organisés avec les structures partenaires.

2.7 CONTRE L'ESCLAVAGE

L'esclavage est un crime qui touche encore de nos jours des millions d'individus dans le monde et qui sévit dans les pays les plus riches de même que dans les plus pauvres. Il va souvent de pair avec l'oppression sexuelle, singulièrement à l'encontre des femmes, souvent jeunes : prostitution forcée ; mariages imposés ; viols, en particulier dans des zones de combats.

Le MRAP condamne toutes les pratiques esclavagistes et appelle les forces humanistes, démocratiques et antiracistes à se mobiliser d'urgence pour combattre ce fléau et obtenir l'abolition de cet esclavage qui sévit encore au XXI^e siècle. Il se réclame du fait que, depuis la loi « Taubira » de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme « crime contre l'humanité ».

2.8 UN TRAVAIL DE MÉMOIRE

Le travail de mémoire est pour le MRAP une question essentielle : « se souvenir du passé pour les luttes du présent ».

C'est d'autant plus important que certains s'efforcent régulièrement de manipuler l'histoire et de faire renaître l'apologie du colonialisme et son cortège de crimes et de discriminations racistes ou de nier d'autres crimes comme le nazisme, d'entretenir ou d'attiser des concurrences entre des mémoires. Les cérémonies mémorielles sont des occasions importantes de construire une mémoire partagée si l'on veut éviter que se perpétuent les fractures du passé.

Le MRAP a toujours accompagné l'association Josette et Maurice Audin dans sa lutte

pour la reconnaissance de l'assassinat de Maurice Audin. Il s'est réjoui que le Président de la République ait reconnu que cet assassinat s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'État. Mais le combat doit continuer, pour une reconnaissance complète concernant tous les disparus de cette guerre, et pour une ouverture totale des archives.

Le MRAP s'associe chaque année aux commémorations des massacres d'Algériens à

Paris le 17 octobre 1961. Plus largement, il est attentif à la réalisation de tout ce qui peut contribuer à l'amitié entre les peuples français et algérien, la publication du « rapport Stora », en janvier 2021, étant une étape intéressante mais encore incomplète.

Le MRAP s'associe plus généralement à toutes les commémorations liées à l'histoire du racisme et de tout événement dont la mémoire ne doit pas se perdre.

Le MRAP n'oublie pas que le racisme et le colonialisme – et avant lui l'esclavage – sont historiquement intimement liés. Et aujourd'hui ceux dont les prénoms, les noms, la couleur de peau laissent supposer des « origines de colonisés » sont particulièrement discriminés, rarement

considérés comme des citoyens à part entière. Le passé colonial de la France et la situation de certains quartiers populaires donnent une acuité particulière à ce lien entre passé et présent.

C'est pourquoi, le MRAP travaillera à faire aboutir enfin leur demande de création d'un « Musée national de l'histoire du colonialisme », un lieu qui rendra visible pour tous, et surtout les plus jeunes, toutes les facettes de sa réalité, et permettra de dépasser les clivages et conflits de mémoires.

Il est indispensable que la France reconnaisse et condamne les crimes d'État, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis en son nom pendant les guerres coloniales, qui démentent sa revendication d'être « le pays de droits de l'homme ». Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers. ●



3. SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET SANS-PAPIERS



La manipulation du sujet de l'immigration, fondée sur une connaissance insuffisante et une communication souvent biaisée et malveillante, est un facteur important de la xénophobie et du racisme.

Ce thème fait des ravages importants dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde. Son exploitation méconnaît le bénéfice de l'immigration, attesté par de nombreuses études, pour les pays d'accueil, dans les domaines économique, culturel et humain.

Les politiques d'immigration suivies par la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers. Elles maintiennent de nombreux migrants dans une situation juridique et sociale inadmissible et en font des proies pour les mafias de passeurs.

Elles confortent et alimentent les opinions et les préjugés les plus dangereux. Les gouvernements français successifs persistent dans ces politiques répressives

et se croient obligés de multiplier les lois et révisions du CESEDA, dans un sens toujours plus restrictif.

La politique des gouvernements français entraîne aussi de très nombreux morts autour de Mayotte, dans l'Océan Indien. Les arrivées y explosent en nombre. Se développe dans cette île en manque d'égalité républicaine, une hostilité encouragée par les autorités vis-à-vis des autres Comoriens et Africains « clandestins ».

Le MRAP mène un travail de vérité sur les phénomènes de migrations, en rétablissant la réalité des migrations qui ont marqué l'histoire de l'Europe et concernent l'ensemble du monde, en luttant contre tous les fantasmes et les peurs qui engendrent le rejet de l'étranger, que ce soit le thème de l'invasion ou celui de la mise en danger de notre société et de notre civilisation. La place que prend la théorie du « Grand remplacement » dans la vie politique française marque la dangerosité de ces manipulations.

Le MRAP est au côté des étrangers et des

migrants qui souffrent pour venir et se maintenir en France et en Europe. Ses comités s'engagent, en tant que tels ou dans des collectifs, pour que tous obtiennent l'ensemble de leurs droits, à commencer par les droits au séjour, à la protection et à l'insertion. Il exige :

- le respect absolu du droit d'Asile, avec délivrance immédiate d'un titre de séjour comprenant le droit au travail,
- la régularisation de tous les « sans-papiers », la prise en compte globale de tous les critères constitutifs des personnes, santé, famille, emploi et autres pour attribuer des titres de séjour pérennes pour tous, la carte de résident de 10 ans redevenant la règle dès le premier renouvellement,
- l'obligation de logement par l'État, de tous les migrants
- l'arrêt immédiat des tests osseux
- la pleine égalité des droits pour tous les résidents en France, y compris les droits politiques, dont le droit de vote à toutes les élections et l'éligibilité aux élections locales pour tous les résidents étrangers

à toutes les élections, après 5 ans de résidence

- la fermeture immédiate des «centres de rétention administratives», véritables prisons pour les migrants
- l'arrêt immédiat de la rétention des enfants, des familles ou des parties de familles,
- la prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs par l'État.

En ce qui concerne le droit de vote des résidents étrangers, le MRAP participe à la campagne «J'y suis, j'y vote» et à la mise en place de «votations citoyennes».

Le MRAP participe aux actions d'aide concrète aux personnes migrantes, en tant que tel ou dans des cadres collectifs, ainsi qu'aux actions des «sans-papiers». Il participe aux débats et actions sur l'évolution de la législation concernant l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers. Il s'élève contre le «délit de solidarité», lutte pour son abolition et soutient les citoyens poursuivis au nom de cette disposition indigne. Il exige l'accueil inconditionnel des bateaux portant secours en mer. Avec l'ensemble des associations concernées, le MRAP dénonce la loi «Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une immigration réussie» pour ses effets pervers.

La politique d'expulsions forcées, brutales et inhumaines, doit cesser. Les diverses structures d'hébergement que l'État ou les associations mettent en place pour répondre à un besoin réel ne doivent pas servir de lieu de préparation à l'expulsion.



Le MRAP exige aussi que les États européens, et ceux de l'Union Européenne, mènent une autre politique migratoire qui tienne compte et respecte les réalités et la dignité de l'être humain. Il dénonce et refuse les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe, en particulier les règles des accords de Dublin ; il dénonce les accords du Touquet. Même la circulation des Européens en Europe connaît des limitations néfastes. Il condamne la politique nouvelle consistant à externaliser le contrôle de l'accès à l'Europe dans les pays d'origine ou de transit et à imposer la réadmission dans ces pays. Il demande la construction d'une coopération positive et non pas répressive avec ces pays.

Le MRAP condamne la construction des murs destinés à bloquer les migrations. Le MRAP voit dans l'évolution permanente des lois sur l'asile et l'entrée et séjour des étrangers une volonté permanente de restreindre et contrôler davantage le mouvement des étrangers, dans le but de les renvoyer dans leur pays. Le MRAP condamne les obstacles administratifs, le fait, que sous prétexte de rapidité, les organismes d'État sacrifient la qualité de l'examen des demandes d'asile, et expulsent toujours plus. L'attribution des titres de séjour doit tenir compte de tous les éléments de chaque demande et déboucher rapidement sur la carte de résident. Le MRAP récuse en particulier l'opposition entre réfugiés et migrants économiques parce que les situations sont complexes, à la fois économiques et politiques. Le MRAP refuse la remise en

cause du droit du sol qui, au contraire, doit être conforté.

La France doit enfin ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990 et qu'aucun État européen n'a ratifiée.

Le MRAP affirme depuis longtemps que la liberté de circulation et d'installation des hommes et des femmes sur l'ensemble de la planète est une perspective altermondialiste possible et même souhaitable pour l'humanité.

La situation internationale que nous analysons ailleurs montre que les situations de guerres et de conflits se multiplient dans le monde. Les dénis de démocratie, la misère économique et les exclusions sociales de toutes sortes contraignent des habitants de cette planète, en nombre croissant, à quitter leurs lieux de vie ; cet exode forcé, dramatique, dangereux parfois jusqu'à la mort, concerne de plus en plus fortement des femmes et des enfants. Les changements climatiques et environnementaux commencent aussi à provoquer des déplacements de populations que la communauté internationale doit assumer. Par ailleurs le MRAP reconnaît à tout homme le droit de simplement aller vivre ailleurs s'il le désire, dans la dignité et non dans le plus grand dénuement. Alors que la facilité matérielle des déplacements se développe, et que l'immigration est une richesse, nous devons nous préparer à accepter, organiser, et non pas subir les futurs mouvements de populations. ●



4. L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

4.1 LE MRAP SOLIDAIRE DES PEUPLES OPPRIMÉS ET EN LUTTE

« L'Amitié entre les peuples », second pilier de l'action du MRAP, qui prend position et intervient sur les questions internationales notamment pour exprimer sa solidarité avec les peuples en lutte pour le progrès social, la liberté, la démocratie et la paix. L'évolution des relations internationales,

des conflits et des rapports de domination provoquent des tensions et des conflits qui se multiplient.

Les puissances impérialistes essaient de s'organiser pour défendre leurs intérêts. Nous vivons la poursuite et le renforcement de la guerre économique mondiale mettant en concurrence les peuples et les territoires. Des dirigeants politiques, béné-

ficiant trop souvent de soutiens internationaux, imposent des régimes où règne l'arbitraire voire la dictature.

Sur le plan mondial, les inégalités s'accroissent et la situation des populations les plus fragiles, premières victimes, continue de se détériorer, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme conséquence de la montée des forces réactionnaires et d'extrême-droite. Les droits des peuples sont le plus souvent bafoués, les guerres et les agressions entraînent des ravages.

Depuis son Congrès en 2015, le MRAP s'est plus investi sur les questions environnementales et écologiques, de changements climatiques. L'activité inconsidérée et irresponsable de l'humanité menace la survie de notre écosystème. Le MRAP a notamment organisé le 10 février 2018 un colloque sur « les migrations climatiques et environnementales ». L'accès aux ressources naturelles et aux matières premières exacerbe les conflits. Les dérèglements du climat se multiplient, de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent, les risques de famine augmentent. Des guerres pour l'eau se développent. Des régions entières seront bientôt inhabitables. Le MRAP est décidé à poursuivre sa réflexion et son action sur cette question déterminante pour l'avenir de l'humanité, avec les organisations partenaires et les peuples des pays concernés.

4.2 LES PRINCIPAUX THÈMES D'INTERVENTION DU MRAP

Soucieux de développer sa réflexion et son action sur le plan international, le MRAP s'engage prioritairement pour :

4.2.1 Le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays, le soutien aux minorités

On constate dans de nombreux pays une tentative de négations ou de domination des minorités ethniques ou culturelles. L'idéologie qui lie l'existence d'un État et l'homogénéité de sa population conduit à des processus de nettoyage ethnique apparentés au racisme contraire au droit international et aux droits humains.



M. Gilles Manceron, représentant de la LDH

Ainsi en Turquie, où règne l'arbitraire le plus absolu, Erdogan a lancé une véritable guerre contre les Kurdes de Syrie, principaux artisans des défaites de Daesh comme il l'a fait contre ceux de Turquie. Le MRAP a toujours soutenu la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde. À ce titre, il agit avec les associations kurdes en France pour une solution politique à cette question, la libération des responsables emprisonnés, la protection des réfugiés kurdes en France. Il soutient l'expérience du peuple kurde au Rojava fondée sur l'autonomie, la démocratie et l'égalité hommes-femmes.

Membre co-fondateur du collectif « Droits et Libertés en Turquie », le MRAP participe activement aux actions contre les atteintes aux libertés et à la démocratie en Turquie qui se développent depuis la tentative de coup d'État de 2016 : Des dizaines de médias sont fermés, des dizaines de milliers de personnes licenciées, arrêtées, détenues, la torture couramment pratiquée... En Chine, la population ouïgoure turcophone et majoritairement musulmane, subit une politique assimilationniste systématique d'effacement démographique et culturel conduite par le pouvoir chinois. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées ou détenues dans des camps de « rééducation » ou sont soumis au travail forcé. La population du Tibet subit déjà ce traitement de longue date.

Dans de nombreux pays l'idéologie d'homogénéité amène des populations entières dans des situations dramatiques. En Birmanie, les Rohingyas sont l'objet d'un processus génocidaire. En Inde, le mouvement hindouiste au pouvoir fait tout pour discriminer la population musulmane. Au Sri-Lanka, les Tamouls voient leurs terres accaparées par l'armée sri lankaise et leur identité culturelle niée, alors que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis jusqu'à 2019 restent impunis. Dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, les populations amérindiennes continuent à être victimes d'une marginalisation proche d'un lent génocide, en particulier par la destruction de ressources traditionnelles. Particulier au Brésil, les peuples indigènes derrière l'APIB (Coordination des peuples indigènes du Brésil) s'opposent à leur déplacement et la perte de leurs « terres ancestrales » menacées par l'agronégoce et l'orpaillage de destruction. Par contre, au Chili le MRAP a salué l'élection d'Elisa Loncon à la présidence de l'Assemblée Constituante, marquant la reconnaissance de la



contribution du peuple Mapuche et des autres peuples amérindiens à la vie démocratique du pays. Le MRAP défend la souveraineté des peuples d'Amérique du Sud et des Caraïbes et refuse toute ingérence étrangère, notamment celle des États-Unis. Il demande la levée du blocus contre Cuba. Il apporte son soutien à la lutte du mouvement zapatiste au Chiapas (Mexique) ainsi qu'aux peuples autochtones (Équateur, Brésil) menacés par les multinationales qui détruisent leur environnement pour exploiter leurs ressources.

Il est solidaire du peuple d'Haïti, dominé par des gangs liés à sa propre oligarchie liée aux puissances impérialistes, meurtri par des catastrophes naturelles à répétition aggravées par l'extrême pauvreté. Le MRAP soutient toujours, à l'intérieur de chaque État, la possibilité d'une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre les populations d'origines ou de cultures différentes. Il défend la reconnaissance des droits politiques et culturels des minorités. Il contribuera autant que possible à la défense des victimes de toutes les persécutions ethniques.

4.2.2 Le respect du droit international partout dans le monde, la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits

Les conflits qui se prolongent depuis de trop longues années ou peuvent apparaître ici où là doivent être traités en amont et trouver des issues politiques et pacifiques. Le MRAP apporte son soutien à toutes les actions en faveur de la paix. Il agit pour le retrait de la France de l'OTAN et la dissolution de cette organisation. Le MRAP se prononce aussi pour l'arrêt des interventions militaires de la France.

De nombreux conflits armés martyrisent les peuples. Ainsi, au Yémen ou en l'Éthiopie, pays parmi les plus pauvres, ils ont entraîné des milliers de morts et une grave crise humanitaire (famine, situation sanitaire catastrophique).

En Afghanistan les Talibans ont réinstallé un régime théocratique. Les mécanismes internationaux n'ont pas permis au peuple afghan de construire la paix et la démocratie. Les interventions des grandes puissances n'ont fait que déstabiliser le pays.



Les populations civiles sont les principales victimes du conflit entretenu par les livraisons d'armes, notamment des États-Unis et de la France, à l'Arabie Saoudite et aux autres pays de la coalition.

Depuis 10 ans, une répression féroce s'abat contre la révolution syrienne, avec l'aide de la Russie et de l'Iran. Le MRAP refuse toute impunité pour les responsables des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis en Syrie. Il s'oppose à toute normalisation des relations diplomatiques avec le régime de Bachar al-Assad. Une transition vers la paix et la démocratie doit passer par la mise en oeuvre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le droit international est un outil précieux pour le maintien de la paix. Même imparfaitement représentée par l'ONU, dont les mécanismes devraient être changés et les pouvoirs renforcés, cette coordination internationale prend des résolutions et des mesures qui peuvent contribuer à la solution pacifique des conflits. Les règles admises du droit international doivent être respectées.

C'est à ce titre que le MRAP soutient de longue date le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Membre de la «plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental», il exige le respect des frontières issues de la colonisation. Il demande l'organisation du référendum d'autodétermination et l'arrêt de la répression dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis. Il demande que

les prisonniers soient détenus, conformément à la Convention de Genève, au Sahara occidental, que les délégations étrangères puissent se rendre dans les territoires sahraouis occupés. Le MRAP demande la fin de la complicité du gouvernement français avec le pouvoir marocain qui constitue le principal obstacle à la solution du conflit et exige la fin de ce silence assourdissant qui entoure les bombardements qui ont lieu dans la région.

Le maintien des États dans leurs frontières internationalement reconnues, sauf accord pacifiquement négocié, est également un des principes fondateurs du droit. Les annexions contraintes comme celle de la Crimée par la Russie sont à ce titre inadmissibles.

L'attribution du prix Nobel de la paix à ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), qui regroupe des associations internationales contre l'arme nucléaire, est un encouragement à poursuivre l'action pour le désarmement nucléaire. Membre d'ICANFrance, le MRAP demande au gouvernement français de ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

4.2.3 Contre la peine de mort partout dans le monde

Le MRAP, membre fondateur de la coalition mondiale contre la peine de mort, dénonce l'existence même de la peine de mort, encore pratiquée dans de nombreux pays, et massivement en Chine, en Iran, en Égypte, Arabie saoudite, Irak et au Vietnam. Ce châtiment cruel et inhumain doit disparaître de façon universelle et définitive. Les pays qui

le pratiquent doivent être sanctionnés.

Le MRAP est membre actif du collectif « Libérez Mumia ». Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier sont des cas emblématiques de la répression aveugle et injuste des populations noire et amérindienne aux USA. Le MRAP demande leur libération. La mobilisation internationale a réussi à empêcher l'exécution de Mumia et à le faire accéder à des soins.

La lutte continue pour obtenir une révision de son procès et sa libération après 39 années de prison.

4.2.4 La défense des Droits humains, la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques qui fondent leur action la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes

Les droits humains sont indivisibles. La lutte contre le racisme comprend nécessairement la défense de l'intégralité de ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Le MRAP dénonce les inégalités structurelles qui oppriment et même martyrisent les femmes. Ces formes de discrimination sont variées et universellement répandues. Dans de nombreux pays comme l'Iran, l'Arabie et maintenant l'Afghanistan, cette discrimination est institutionnelle. Le MRAP réclame l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le monde entier.

Le droit à l'avortement est nié ou remis en cause dans encore trop de pays dit démocratiques. De la Pologne à Malte en passant par l'Espagne, ce droit est attaqué en

Europe. Il régresse dans plusieurs États des USA, sans que la Cour suprême s'y oppose. Le MRAP se bat au côté des femmes, partout dans le monde, pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Il se réjouit que, dans de nombreux pays, de vigoureuses protestations populaires mettent en échec, ou du moins atténuent, comme ce fut le cas au Brésil, ces régressions.

Dans de nombreux pays, les relations amoureuses autres qu'hétérosexuelles font l'objet de discriminations, voire de condamnations légales jusqu'à la peine de mort. Le MRAP condamne ce déni de droits.

Les droits humains sont bafoués par l'islamisme radical. Le MRAP affirme son indignation devant les crimes commis au nom de l'islam et sa solidarité avec les victimes, pour la plupart citoyens de pays à majorité musulmane.

4.2.5 La défense du droit à l'exil, pour l'accueil des réfugiés

La guerre intérieure en Syrie a provoqué un mouvement migratoire d'ampleur. La réaction des pays limitrophes a été de construire des barrières pour empêcher ceux qui fuyaient la guerre d'arriver en

Europe. Cela s'est fait au prix d'un accord ignoble avec la dictature turque.

La situation en Afghanistan souligne une fois de plus le devoir d'accueillir tous ceux qui fuient leur pays pour protéger leur vie. Ils ne le font jamais par plaisir, mais par nécessité. Les discours hypocrites et les larmes de crocodiles des dirigeants doivent cesser. Le MRAP réaffirme le droit à pouvoir fuir et l'exigence de solidarité avec les victimes.

4.2.6 La défense de la liberté d'expression et d'information

Dans de trop nombreux pays les oppositions sont accusées de « terrorisme » : c'est en particulier le cas du PKK que les régimes turcs ont réussi à faire inscrire dans les listes des organisations terroristes. Nous en demandons le retrait.

Le MRAP apporte son soutien aux journalistes empêchés de faire leur travail, emprisonnés voire assassinés comme en Turquie, au Sahara occidental, au Burundi, en Russie, en Chine... Le MRAP apporte aussi tout son soutien aux militants pour la défense de la terre et de l'environnement dont 227 d'entre eux ont été assassinés en 2020. Cette liste n'est hélas pas exhaustive.

4.2.7 Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

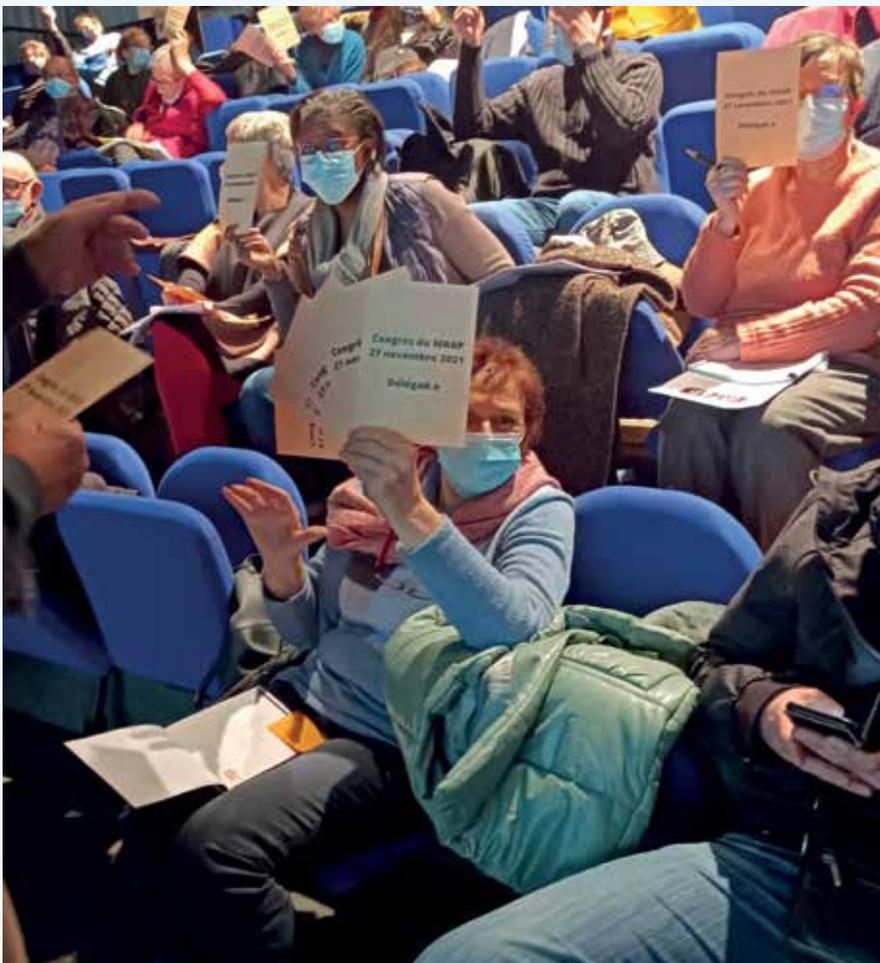
La situation en Palestine et particulièrement à Gaza s'est considérablement aggravée depuis le dernier congrès de 2018. Le « plan du siècle pour le Proche Orient » décidé par Trump et Netanyahu visait en réalité l'annexion totale par Israël de toutes les colonies israéliennes de Cisjordanie, de la vallée du Jourdain et de Jérusalem Est.

La « loi de l'État-nation du peuple juif » adoptée par Israël légalise la politique d'apartheid du gouvernement israélien. Ce projet n'est pas seulement la fin de tout espoir de voir un État palestinien à côté de l'État israélien, c'est aussi la fin de tout espoir de paix dans la région et une menace pour la paix dans le monde. C'est la mise en cause d'une conception des relations internationales fondée sur le droit.

Le MRAP soutient la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), notamment avec le boycott des produits israéliens et des entreprises qui investissent dans les colonies et dénonce toutes les tentatives de dénigrer cette campagne. Le MRAP réaffirme plus que jamais que seul le respect du droit international est à même de garantir la paix dans la région, notamment la fin de la colonisation, de l'occupation, du blocus de Gaza, le droit au retour des réfugiés palestiniens et la libération des prisonniers politiques palestiniens ainsi que la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale. Le MRAP continuera d'être solidaire du peuple palestinien et des pacifistes israéliens.

Le MRAP demande la reconnaissance de l'État de Palestine par la France conformément aux votes de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le MRAP dénonce également l'instrumentalisation de l'antisémitisme pour interdire la critique de la politique des gouvernements israéliens. Le MRAP s'oppose à l'adoption, tant au niveau local qu'au niveau national de la définition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Association) récemment entérinée par le Parlement français.

Le MRAP continue d'œuvrer à l'unité la plus large en défense de la Palestine, en particulier au sein de « Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens » (CNPJDPI), même si les difficultés y deviennent de plus en plus importantes en raison des divergences de certains de ses membres sur la solution dite « à deux États ».



5. UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ À DES OBJECTIFS AMBITIEUX

À l'intérieur du mouvement antiraciste et de promotion des Droits humains, le MRAP a toujours su depuis sa création être attentif aux évolutions des formes du racisme et à leurs manifestations et y adapter son combat. Il doit rester fidèle à son histoire pour y prendre toute sa place, s'exprimant d'une voix cohérente et reconnue.

Le MRAP oeuvre à la construction de tous les rapprochements possibles. Il doit être à l'initiative de débats, de collectifs et d'actions dans ses domaines de responsabilité et d'action. L'objectif est toujours le rassemblement unitaire le plus large et le plus efficace des forces qui défendent les Droits humains. Il participe à des collectifs dont il est membre ou il engage ponctuellement sa signature, toujours dans la cohérence de ses principes et de ses valeurs.

Une association comme le MRAP, dont l'objet est certes spécifique, s'efforce de ne jamais oublier les autres dimensions de la souffrance sociale, les questions de misère, d'emploi, d'urbanisme, de démocratie... Il s'implique, à partir de son champ propre dans les grandes batailles sociales. Il dénonce les constructions idéologiques qui cherchent à diviser.

C'est aussi dans cette perspective qu'il inclut dans son objet l'amitié entre les peuples et la paix. Lorsqu'il dénonce les conflits armés, les ventes d'armes, les massacres ethniques à travers le monde, lorsqu'il défend le droit des peuples à l'autodétermination, il travaille, pour la part qui est la sienne, à un autre avenir.

Le MRAP affirme donc fortement, dans son domaine, l'unité du racisme dans ses différentes formes, mais aussi l'unité de toutes les injustices et inégalités diverses qui rongent l'humanité, le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de la domination et de l'exploitation.

Les positions et l'action du MRAP doivent reposer sur une réelle maîtrise des sujets traités. C'est pourquoi le Conseil National, les commissions ont un rôle essentiel. Elles doivent couvrir l'ensemble des problématiques et alimenter le MRAP en informations et réflexions, contribuer à

produire le matériel nécessaire.

La force du MRAP repose tout d'abord sur l'engagement et le nombre de ses adhérents. Il doit augmenter leur nombre et celui des comités locaux, et parvenir à un rajeunissement des adhérents et des cadres.

Il est de la responsabilité de la Présidence et du Bureau national, avec le soutien du Conseil national, de suivre la vie des comités locaux et des fédérations, et d'aider au développement et à la publicité de leurs actions.

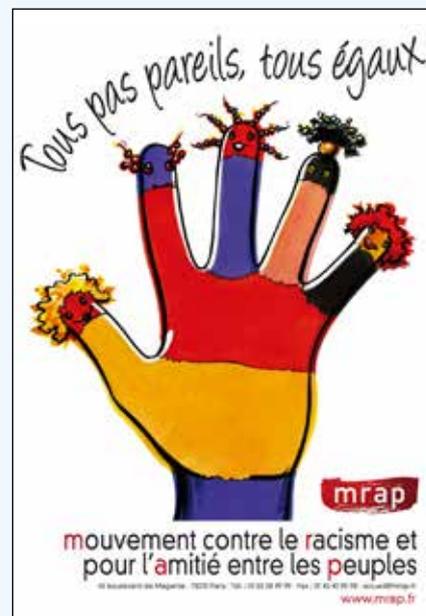
Il renforcera son organisation et ses moyens financiers. Il développera son offre de formation à destination des adhérents.

Chaque comité reste évidemment responsable de ses propres engagements dans le respect des principes fondamentaux du MRAP qui figurent dans les statuts. Il doit contribuer à la mesure de ses forces à la présence et aux actions du MRAP tant localement que nationalement. Il mène autant que possible des luttes communes avec des groupes militant dans son secteur géographique et partageant ses idéaux, qu'il s'agisse d'associations locales, de sections locales d'associations nationales ou de collectifs autonomes, parfois temporaires, suscités par des circonstances locales.

Ainsi le MRAP participe à la richesse et au dynamisme de combats multiples menés dans notre pays sur des objectifs en rapport avec les siens.

L'efficacité de notre action passe par une meilleure utilisation des outils de communication et une adaptation à la réalité du monde médiatique d'aujourd'hui. Il nous faut avoir une visibilité suffisante pour une efficacité amplifiée pour occuper toute notre place dans le champ d'internet et des réseaux sociaux. Le MRAP continuera d'améliorer les contenus et le fonctionnement de son site web qui doit être une vitrine et une référence pour tous ceux qui s'intéressent à son action. Il aidera les comités locaux qui ne se sont pas adaptés à cette exigence, dans l'objectif d'une synergie entre les communications locales et nationales.

Une attention particulière doit être por-



tée à l'action en direction de la jeunesse. Le MRAP favorisera le partenariat avec les organisations qui y sont présentes.

Qu'il s'agisse de la presse du MRAP ou de ses communiqués de presse (qui permettent aussi aux adhérents et aux comités locaux de connaître la première réaction de leur association), les prises de position du Mouvement exigent des équilibres judicieux en matière de quantité, de rapidité, de fidélité à nos principes et orientations, et de respect du meilleur consensus possible dans le MRAP. L'expertise des commissions doit être un point d'appui essentiel pour cette expression du MRAP.

Notre publication, Différences, demeure un outil de première importance. Sa réalisation, traditionnellement assurée par un réseau de bénévoles doit continuer d'évoluer en faisant davantage appel aux ressources et expériences des militants. Chacun, individuellement ou collectivement, peut en effet alimenter cet outil, tant sur le plan théorique qu'en termes de reportages de nos activités. La contribution des comités doit encore être renforcée. Son audience restant trop limitée, une réflexion doit être menée pour analyser les causes et chercher les moyens d'un développement, tout en restant fidèle à sa vocation. ●

LES INVITÉS

Madame Hala Abou Hassira, ambassadeur de Palestine, a dénoncé le déracinement des Palestiniens organisé par l'État d'Israël, la fragmentation de la Cisjordanie par la colonisation, le blocus de Gaza. Une politique d'apartheid est pratiquée par l'État d'Israël. La loi sur l'État-nation adoptée en 2018 a confirmé qu'il y a désormais « 2 lois pour 2 peuples ». Les Palestiniens revendiquent le droit à la liberté et à l'indépendance d'un État de Palestine.

L'ambassadrice dénonce aussi les 4 000 détentions politiques, qui concernent même les enfants.

Elle salue l'engagement du MRAP aux côtés des peuples opprimés : « le peuple palestinien entend votre voix et vous remercie ».

Renée Le Mignot, au nom du MRAP évoque les nombreuses actions des comités locaux sur ce thème. Il s'agit simplement de demander justice pour le Peuple palestinien et elle annonce que des motions de solidarité seront discutées et votées ce dimanche.



Gilles MANCERON, historien, représentant la Ligue des Droits de l'Homme, est intervenu à la tribune.

Il a rappelé que le MRAP est une des organisations antiracistes qui a un poids particulier en raison de son histoire. Il a été pertinent très rapidement à propos d'événements relatifs à la guerre d'Algérie : le 17 octobre 1961, puis Charonne en 1962. Le MRAP est issu d'un mouvement de résistants juifs qui dénonçait la répression anti-juive, ce que ne faisaient pas tous les Résistants. On a besoin d'être nombreux pour mener le travail historique qui est particulièrement important. Nous devons le mener ensemble.



Une Afghane de Paris est intervenue

Heureuse de pouvoir s'exprimer sur son pays d'origine, elle a rappelé l'histoire de celui-ci depuis 18^{ème} siècle, victime dès le début des ambitions des grandes puissances (Russie et Britanniques). Malgré des progrès, le droit à l'éducation pour tous et le droit de vote des femmes en 1950, les obscurantistes religieux ont augmenté leur influence dans les zones rurales. Entre 1996 et 2001 le quotidien de la population s'est dégradé, surtout celui des femmes. Ensuite, un début de démocratie a resurgi et 3 millions de filles ont été scolarisées. Ces acquis qui sont maintenant ruinés. La majorité pachtoune a imposé ses vues et l'idéologie des talibans n'a pas changé. Les femmes afghanes présentes en France vous disent : « Soyez notre voix. Intervenez auprès de votre gouvernement pour qu'il ne reconnaisse pas le régime des talibans ».



Le Maire de Bobigny se félicite de pouvoir accueillir à nouveau les associations et manifestations progressistes dans sa ville. Il souligne que la Seine Saint Denis est à la fois un département riche et dont la population est pauvre. Mais surtout riche de sa population : plus de 230 nationalités, 77 langues parlées, plus de 2500 associations qui interviennent dans le champ de la coopération internationale. Le département et la ville ont une riche coopération avec de nombreux pays du monde : « oui nous voulons continuer à cultiver une certaine façon d'être monde, faite de sensibilité et de bonheur d'être ensemble. » Mais il rappelle aussi les nombreuses ombres qui planent sur notre pays, sa démocratie et son humanité. Il salue le combat du MRAP.



MON PREMIER CONGRÈS

Chers membres du bureau, chers militants, je vous remercie

Pour mon premier congrès, je voulais vous laisser quelques mots, et vous dire à quel point je suis fière et heureuse, d'avoir pu participer au congrès du Mouvement avec vous tous.

Heureuse d'avoir pu apprendre des formations et des échanges. Ces deux jours m'ont été très enrichissants, et j'ai hâte de pouvoir transférer cette richesse dans mes futurs projets artistiques.

Vous avez su renforcer ma détermination à œuvrer dans un but humaniste. A rapprocher les peuples et promouvoir le vivre ensemble dans l'égalité et le respect de chacun.

La lutte pour la défense de nos valeurs et de celles qui chaque matin doivent être remises sur le métier.

Je suis fière de savoir que chaque jour, nous les défendons ensemble.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Alfred, un ardent militant qui m'a fait découvrir le Mouvement et qui m'a donné l'occasion d'adhérer. C'était une joie pour moi d'être parmi vous, je suis plus que résolue à continuer le combat pour la diffusion et la protection de nos droits.

J'espère vous revoir très bientôt,

Chaleureusement

Zeineb Ben Chouaieb



LE PREMIER CONGRÈS D'UN SALARIÉ

Ce fut un premier congrès national du MRAP pour moi, en tant que salarié de mon comité, mais avant tout en tant que citoyen.

Il a été très intéressant et enrichissant. Étant salarié depuis seulement quelques mois et de sensibilité environnementale, je ne me rendais pas compte que la problématique du racisme était aussi présente en France sur les territoires et dans les médias.

Le congrès m'a permis de me rendre compte de l'ampleur des actions du Mouvement et de leur diversité, avec la place des différents comités locaux. J'ai découvert qu'il y a beaucoup de comités locaux, avec des cours de langues et des sensibilisations de jeunes. C'est primordial en cette période de continuer à sensibiliser sur les discriminations et le racisme, car même 50 ans après la loi Pleven de 1972, il y a toujours autant d'actes et de propos stigmatisants.

J'ai remarqué que le fait d'avoir un salarié dans un comité est un élément important car il permet de mener beaucoup plus d'actions de front et de sensibiliser des publics plus larges. La difficulté réside dans une recherche de subventions diversifiées, et donc des contacts avec des élus de chaque administration.

J'aurais aimé voir plus de jeunes parmi les participants, car toutes les luttes sont liées (sociales, environnementales et économiques). C'est essentiel pour dynamiser les adhésions, pour diffuser les actions et avoir d'autres regards.

Il aurait aussi pu être intéressant de mettre en place des moments d'échange en plus petits groupes, durant ce congrès. Ce type de réflexions alimente, partage et renforce les actions du Mouvement ainsi que la cohésion entre ses membres. J'aurais imaginé un genre de « world café » ou autre action pour créer ensemble, ou d'autres animations d'éducation populaire et d'intelligence collective.

À bientôt,

Fabien Sélo
Coordinateur du MRAP 66



Une animation du MRAP66 en maternelle

LES NOUVELLES INSTANCES DU MRAP ÉLUES AU CONGRÈS DE NOVEMBRE 2021

CO-PRÉSIDENTE

Kaltoum Gachi
Jean-François Quantin
François Sauterey

Trésorière : Marie-Annick Butez

BUREAU NATIONAL

Marie-Annick BUTEZ
Corinne COLONEAUX
Jean-Claude DULIEU
Anne FÉRAY
Kaltoum GACHI
Augustin GROSDOY
Marie-Geneviève GUESDON
Mohamed LATRÉCHE
Renée LE MIGNOT

Pierre MAIRAT
Maryse MARTINEZ
Martine MATMATI
Jean-François QUANTIN
François SAUTEREY
Sofia TOULOUDI
Jacques VENULETH
Alfred ZIMMER

ABONNEMENT



Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : **www.mrap.fr**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris

✉ adhésions@mrap.fr ☎ 01.53.38.99.86

AU CHILI, L'ESPOIR A VAINCU LA PEUR

Au Chili, après deux décennies de dictature sanglante, trente années de démocratie atrophiée par l'héritage de Pinochet, l'espoir a vaincu la peur. L'élection de Gabriel Boric (contre son adversaire Antonio Kast, admirateur des années de dictature) est la victoire

d'une nouvelle génération, « les enfants d'Allende », qui veut enterrer le legs de Pinochet. Le chemin sera difficile, l'extrême droite est toujours présente, les inégalités sont criantes, nous souhaitons au peuple chilien de reconquérir la démocratie perdue. ●

HOMMAGE AUX 3 FEMMES KURDES ASSASSINÉES EN 2013

Le 9 janvier 2013, trois militantes kurdes étaient sauvagement assassinées au cœur de Paris : Leyla Saylemez, 24 ans, membre des Jeunesses kurdes, Sakine Cansiz, 55 ans, cofondatrice du PKK et Fidan Dogan, Rojbin, 30 ans, directrice du Centre d'Information du Kurdistan (CIK), membre du Congrès National du Kurdistan en exil.

Les Kurdes et leurs amis continuent d'exiger vérité et justice : nous connaissons les implications des services secrets turcs mais la France n'a toujours pas fait la lumière sur ce crime. Tout a été fait pour que le procès n'ait pas lieu. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors que le présumé coupable était atteint d'un mal incurable et que ses jours étaient comptés ? Qu'a-t-on voulu cacher ? Que devons-nous ignorer ? Les familles des victimes ont obtenu l'ouverture d'une nouvelle instruction qui dure maintenant depuis trois ans, sans aucune avancée, les autorités françaises refusant de partager avec les juges les informations détenues par leurs services de renseignements, opposant le « secret-défense ». Le MRAP exige la levée de ce « secret défense ». ●

